

CONCOURS ENSEIGNANTS – CPE 2027 : PLACES, INSCRIPTIONS, PRÉPARATION

CARRIÈRE ET RÉMUNÉRATION



Concours interne, externe PCEA - PLPA - CPE . Consulter le nombre de place, les espaces pour vous inscrire et vous préparer.

Enseignement agricole public : 152 postes ouverts

Les avis d'ouverture des concours 2027 ont été publiés au Journal officiel, tout comme les notes de service associées.

PCEA : 55 PLACES

- 36 EN EXTERNE

CAPESA — 20 places

Certificat d'aptitude au professorat du second degré agricole (CAPESA), 20 places réparties comme suit :

a) Section **Histoire Géographie** : 6 places.

b) Section **Documentation** : 10 places.

c) Section **sciences économiques et sociales et gestion** : Option B : sciences **économiques et techniques commerciales** : 4 places.

CAPETA — 6 places

Certificat d'aptitude au professorat de l'enseignement technique agricole (CAPETA), 6 places réparties comme suit :

a) Section **Technologie informatique et multimédia** : 6 places.

CAPEPSA — 10 places

Certificat d'aptitude au professorat d'éducation physique et sportive de l'enseignement agricole: 10 places

- **19 EN INTERNE**

CAPESA — 9 places

Certificat d'aptitude au professorat du second degré agricole (CAPESA) : 9 places réparties comme suit :

a) Section **Lettres modernes** : 5 places.

b) Section **Histoire Géographie** : 4 places.

CAPEPSA — 10 places

Certificat d'aptitude au professorat d'éducation physique et sportive de l'enseignement agricole : 10 places

PLPA : 85 PLACES

- **47 EN EXTERNE**

GROUPE 1

a) Section mathématiques – **physique chimie** : 5 places.

b) Section **biologie écologie** : 7 places ;

c) Section sciences économiques et sociales et gestion - Option A : **sciences économiques et gestion de l'entreprise** : 10 places.

GROUPE 2 — SPÉCIALITÉS PROFESSIONNELLES

a) Section sciences et techniques des agroéquipements et des équipements des aménagements hydrauliques - Option : **agroéquipements** : 8 places.

b) Section sciences et techniques agronomiques - Option B : **productions végétales** : 5 places.

c) Sections enseignement maritime :

section **navigation et technique du navire** : 3 places.

section **mécanique navale** : 5 places.

section **électrotechnique et électronique maritimes** : 1 place.

section **pêches maritimes et biologie marine** : 3 places.

- **38 EN INTERNE**

GROUPE 1

a) Section **mathématiques – physique chimie** : 5 places.

b) Section sciences économiques et sociales et gestion - Option A : **sciences économiques et gestion de l'entreprise** : 10 places.

GROUPE 2 — SPÉCIALITÉS PROFESSIONNELLES

a) Section sciences et techniques des agroéquipements et des équipements des aménagements hydrauliques :

Option **agroéquipements** : 10 places.

b) Section sciences et techniques agronomiques - Option B , **productions végétales** : 5 places.

c) Section production spécialisée - Option C, **Hippologie - Equitation** : 5 places.

d) Section **navigation et technique du navire** : 3 places.

CPE : 12 PLACES

- 8 en externe
- 4 en interne

À RETENIR : LES DATES DES CONCOURS

CONCOURS EXTERNES

Étape	Date
Inscriptions :	28 septembre ? 19 novembre 2026
Écrits :	12-13 janvier 2027
Résultats d'admissibilité :	05 mars 2027
Oraux :	à partir du 30 mars 2027
Résultats :	au plus tard 23 avril 2027

A noter CAPEPSA externe dates différentes :

Epreuves écrites d'admissibilité :	02 et 03 mars 2027
Résultats :	à partir du 26 avril 2027
Epreuves d'admission :	à partir du 08 juin 2027
Résultats :	au plus tard le 15 juin

CONCOURS INTERNES

Étape	Date
Inscriptions :	10 novembre ? 15 décembre 2026
Dossier RAEP :	avant le 22 décembre 2026
Résultats d'admissibilité :	13 février 2027
Oraux :	à partir du 08 mars 2027
Résultats :	au plus tard le 30 mars 2027

IINSCRIPTIONS :

ATTENTION AUX DATES LIMITES

Les dates de clôture des inscriptions, de dépôt des pièces justificatives et, le cas échéant, des dossiers RAEP ou de présentation sont impératives.

Tout dossier incomplet ou transmis hors délai peut entraîner le rejet de la candidature.

Où trouver les informations ?

Chlorofil :

Vient d'être publié un document "[programme des concours](#)", vous y trouverez de **nombreuses informations** pour vous accompagner dans **votre préparation**.

[Lien chlorofil](#)

L' espace consacré aux concours et examens professionnels du MAASA : « Rejoignez-nous »

<https://recrutement.agriculture.gouv.fr/nos-concours/> .

En vous rendant sur la page de la spécialité souhaitée, en bas de pages les candidats y trouveront notamment :



En particulier dans l'onglet se préparer es bilans et rapports de jury, attendus du jury, grilles des épreuves, annales d'épreuves, meilleures copies.

Consulter les préparations aux concours :

[ENSFEA préparation aux épreuves du concours interne](#)

Autres offres de formation [LIEN](#) FormCo

Nous vous invitons à lire attentivement les notes de services :

Les textes :

Les notes de services :

[SG/SRH/SDDPRS/2026-566](#) Concours externe et interne de recrutement dans le corps des conseillers principaux d'éducation (CPE) des établissements d'enseignement agricole (session 2027).

[SG/SRH/SDDPRS/2026-568](#) Concours externes et internes de recrutement dans le corps des professeurs certifiés de l'enseignement agricole (PCEA) en vue de l'obtention du certificat d'aptitude au professorat de l'enseignement du second degré agricole (CAPESA), de l'obtention du certificat d'aptitude au professorat de l'enseignement technique agricole (CAPETA) et d'accès à la deuxième catégorie des emplois de professeur des établissements d'enseignement agricole privés (session 2027).

[SG/SRH/SDDPRS/2026-569](#) Concours externe et interne de recrutement dans le corps des professeurs certifiés de l'enseignement agricole (PCEA) en vue de l'obtention du certificat d'aptitude au professorat d'éducation physique et sportive de l'enseignement agricole (CAPEPSA) session 2027.

[SG/SRH/SDDPRS/2026-570](#) Concours externes et internes de recrutement dans le corps des professeurs de lycée professionnel agricole (PLPA) et d'accès à la quatrième catégorie des emplois de professeur des établissements d'enseignement agricole privés (session 2027).

JORF :

[Arrêté du 14 septembre 2026 autorisant au titre de l'année 2027 l'ouverture de concours pour le recrutement de conseillers principaux d'éducation des établissements d'enseignement agricole et fixant le nombre de places offertes](#)

[Arrêté du 14 septembre 2026 autorisant au titre de l'année 2027 l'ouverture de concours pour le recrutement de professeurs de lycée professionnel agricole et fixant le nombre de places offertes](#)

[Arrêté du 14 septembre 2026 autorisant au titre de l'année 2027 l'ouverture de concours pour le recrutement de professeurs certifiés de l'enseignement agricole et fixant le nombre de places offertes](#)

Pour mémoire la note de service cadre :

[SG/SRH/SDDPRS/2026-471](#) information relative à la programmation des concours et des examens professionnels du ministère de l'agriculture, de l'agro-alimentaire et de la souveraineté alimentaire (MAASA) organisés au titre de la session 2027.

Les dates de clôture des inscriptions, de dépôt des pièces justificatives et, le cas échéant, des dossiers RAEP ou de présentation sont impératives. Tout dossier incomplet ou transmis hors délai peut entraîner le rejet de la candidature.

Vous envisagez de passer un concours ?

Nous pouvons vous informer et vous accompagner.

Le SEA-UNSA sera attentif à l'évolution du nombre de recrutements de titulaires notamment au regard des besoins des établissements et du recours aux personnels contractuels.

Le SEA-UNSA continuera à défendre un enseignement agricole public disposant des moyens humains nécessaires et à accompagner les personnels dans leur parcours professionnel.